|  |  |
| --- | --- |
| **Avenant au mandat de vente** |  n° 8 308 du 23/02/2024  |

Adresse du bien à vendre : 113 route des Eyzies 24290 THONAC

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
|  SCI JOUANY Chantegrel 24290 AURIAC DU PERIGORD | Maisons en Périgord 11 rue du 4 Septembre 24290 MONTIGNAC-LASCAUX05.53.51.95.23 |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre.

Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix.

En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le mandant et le mandataire arrêtent le nouveau prix de vente qui sera par conséquent proposé à la somme indiquée ci-après :

270 000 €

Rémunération du mandataire:

En cas de réalisation , la rémunération du mandataire sera de

16 200 €.

Celle-ci sera à la charge de l'acquéreur.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Rayés nuls ............mots ..................... lignes

Fait, à............... ................................. le ................................. en double exemplaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |